

SUBVENTION ETAT : 303 245 € dont 100 000 € d'avance, dont 203 245 € de prêt relais à 0,70 % en 24 mois maximum remboursable par anticipation selon avancement des travaux et versement du solde de la DETR (Subvention de l'Etat.).

SUBVENTIONS DÉPARTEMENT ET RÉGION : 415 000 €. Dans l'attente du versement des subventions, => prêts relais en 2023, afin de ne pas payer des intérêts inutilement.

AUTOFINANCEMENT : 300 000 € => Emprunt long terme sur 20 ans à 1,20 %. Annuités => 13464 € de capital et 3459 € d'intérêts. A mettre en perspective avec les courbes des annuités d'emprunts de 2014 à 2021.



LE MOT DU MAIRE.

par Jean Yves BERAUD Maire de Sanssac L'Eglise.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous avez entre les mains un Bulletin Express un peu particulier : il est centré sur les aspects financiers de la vie de notre commune. Notre engagement de transparence passe aussi vers une telle présentation, même si cette question est parfois ardue. Mais on sait que tout le monde s'intéresse à la question financière, « savoir où passent nos sous » disait-on.

L'approche de ce bulletin est telle que nous l'avons faite l'an dernier et cette année encore en Conseil Municipal pour pouvoir décider de nos orientations et de nos investissements.

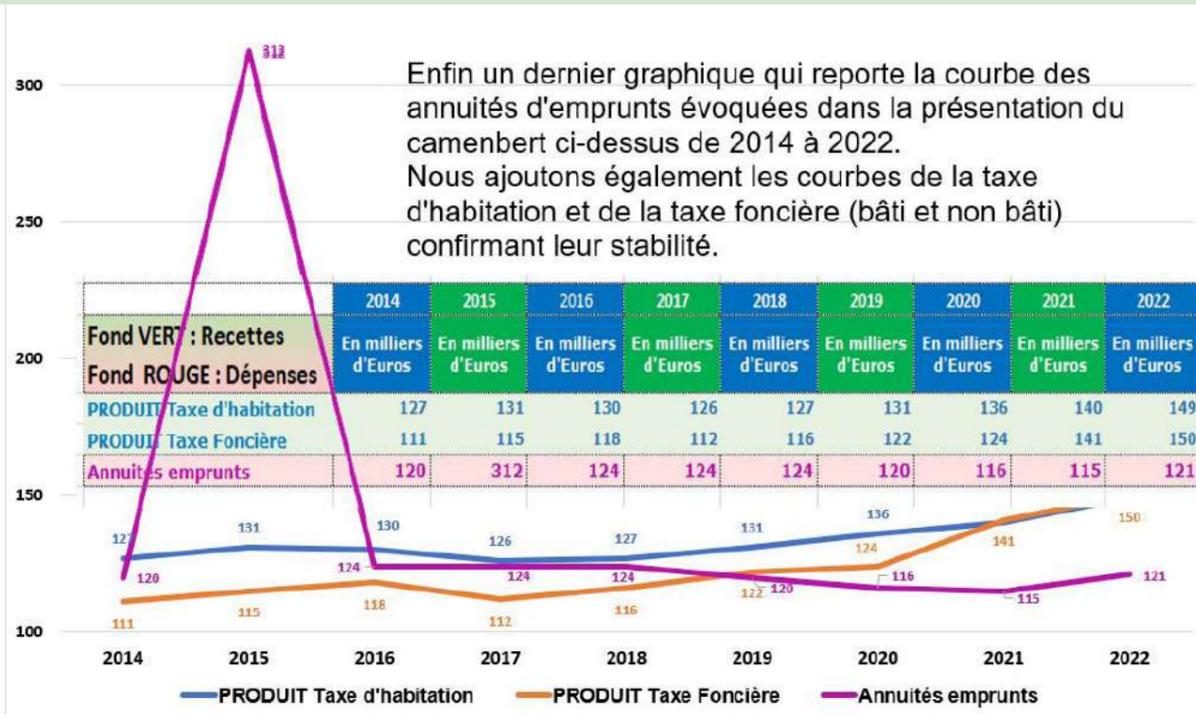
Nous avons donc porté notre attention sur la question des répartitions annuelles des recettes et des dépenses, mais aussi sur la tendance sur plusieurs années.

Déjà, des améliorations sont en cours tant au niveau des recettes, comme par exemple les subventions, qu'au niveau des dépenses, comme par exemple frais liés aux outils informatiques et téléphoniques. Nous sommes aussi attentifs à une modération des coûts salariaux, même si jusqu'à présent leur évolution reste sous contrôle. De la même façon, nous sommes vigilants sur le niveau de la dette qui malgré le projet mairie restera inférieur à ce qu'il était au milieu des années 2010.

Pour la charge fiscale, je vous le confirme une nouvelle fois ici : la commune a conservé à l'identique les taux de la taxe d'habitation, pour la très petite part qui nous reste, idem pour la taxe foncière. Les hausses que vous avez pu constater sont uniquement dues au relèvement des valeurs foncières tel que l'Etat le définit. Nous n'avons aucune prise sur ce dernier aspect.

C'est sur la base de ces analyses que le Conseil Municipal a adopté la décision de lancer le chantier de la relocalisation de la mairie, mais aussi a validé l'engagement dans les travaux d'assainissement et de réseaux sur FARREYROLLES en lien avec la Communauté d'Agglomération (DEA, SEMEV), la sécurisation du ZOUAVE en lien avec le Département, que nous planifions toujours les travaux pour la place du centre-bourg à la suite de la mairie, et cela sans renoncer en rien à ces petits chantiers qui parsèment notre fonctionnement, en voirie, à l'école par exemple.

Oui notre équipe a de l'ambition, mais c'est une ambition raisonnée. Elle est déterminée mais prudente, portée sur l'avenir de notre patrimoine commun : la commune de SANSSAC L'EGLISE, et vous, ses citoyennes et citoyens.



Pas de mot de l'opposition pour ce mini bulletin. Voici l'adresse mail si vous souhaitez joindre leurs élus bienvivreanssac@gmail.com
Ne pas jeter sur la voie publique

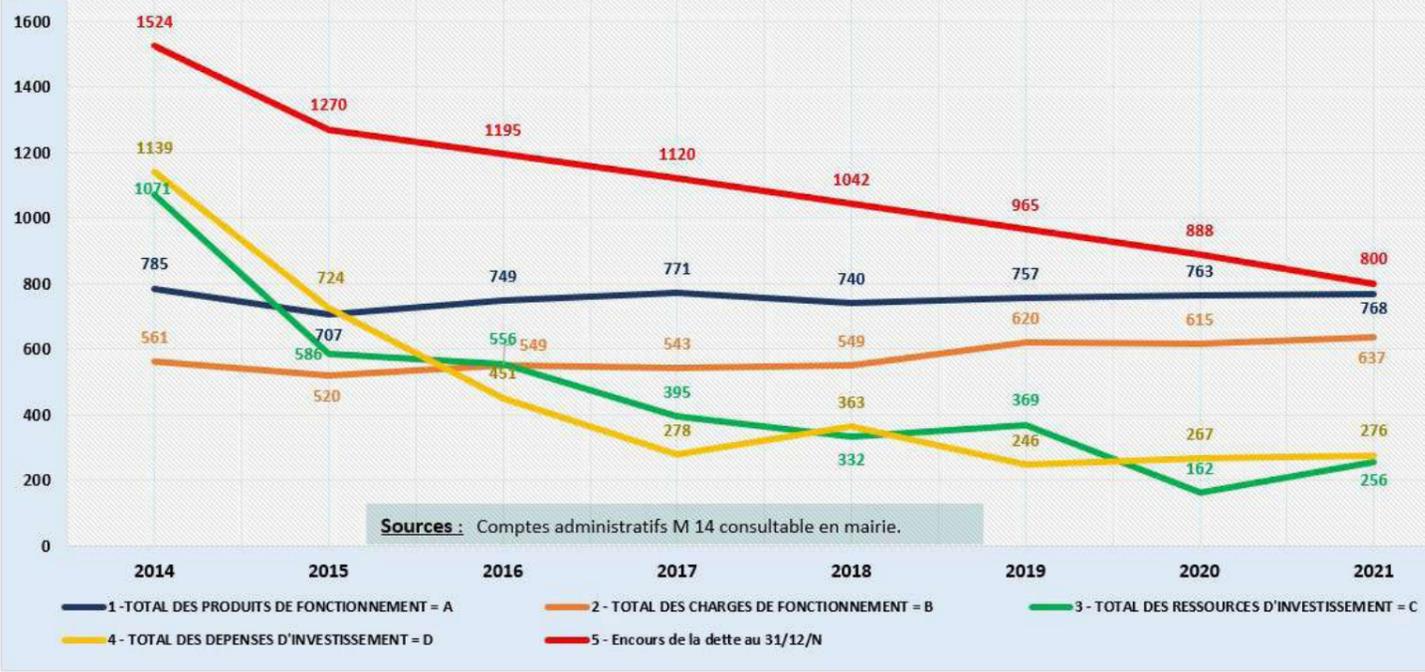


Qr Code à scanner pour l'accès à notre site internet sanssacleglise.fr



BUDGET GÉNÉRAL.

Chiffres clés - Budget Sanssac L'Eglise	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS RESSOURCES : Fond Vert								
DEPENSES CHARGES : Fond Rouge.								
1 - TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	785	707	749	771	740	757	763	768
2 - TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	561	520	549	543	549	620	615	637
3 - TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	1071	586	556	395	332	369	162	256
4 - TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	1139	724	451	278	363	246	267	276
5 - Encours de la dette au 31/12/N	1524	1270	1195	1120	1042	965	888	800



Les courbes ci-dessus, nous permettent de constater que :

- L'encours de la dette diminue d'année en année (**COURBE ROUGE**).
- Peu d'investissements ont été faits entre 2017 et 2020 et pas d'emprunt (**COURBE JAUNE**).



- Depuis 2020, il y a une augmentation des dépenses d'investissement liée aux différents chantiers réalisés (Travaux de Lonnac, de l'église, l'eau potable aux vignes, les chemins, la préparation de « l'opération » mairie) (**COURBE JAUNE**).
- Parallèlement les ressources d'investissements (subventions) ont augmenté dans les mêmes proportions, les demandes utiles ayant été faites (**COURBE VERTE**).
- Coté fonctionnement, les courbes sont sensiblement parallèles. (courbe orange et courbe bleue). La municipalité poursuit les efforts précédents permettant de maîtriser les dépenses et de dégager des marges de manœuvres utiles à l'investissement.

ZOOM SUR QUELQUES POSTES CLEFS

Les courbes ci-dessous représentent des postes clés du budget de la commune :

- Les produits d'impôts (taxes foncières, d'habitations et autres impôts) **COURBE BLEUE** : L'augmentation entre 2019 et 2021 n'est pas due à une augmentation du taux d'imposition mais à l'augmentation de la valeur telle que fixée par l'état.
- Les charges du personnel (**COURBE ROUGE**) : Depuis 2017, cette courbe ne cesse de croître. Cette augmentation résulte de la nécessité de palier les remplacements du personnel. Notons que la compensation des salaires n'apparaît pas. De plus, l'impact de la COVID 19 n'est pas sans conséquence entre 2020 et 2021.
- Dotations de l'état (**COURBE VERTE**) : Elles sont relativement stables jusqu'en 2021 puis la courbe amorce une phase descendante. Cela démontre bien la diminution annoncée des dotations de l'état.
- Annuités d'emprunts (**COURBE VIOLETTE**) : Ce poste connaît un essor important entre 2014 et 2015 dû au début du remboursement de l'emprunt de la salle socio culturelle puis cette courbe redescend pour atteindre le seuil de 2014 et reste constante jusqu'en 2021 avec un prévisionnel de même ordre.
- Chemins et voirie (**COURBE MARRON**) : Ce poste est en constante croissance de 2014 à 2017. Cette courbe diminue de façon significative entre 2018 et 2019 pour une reprise significative des travaux depuis de 2020.

Notons qu'en 2022, il est prévu de rembourser uniquement les intérêts d'un des emprunts réalisés pour le financement de la nouvelle mairie. Voir camembert ci-après.

Les montants de 2022 concernant les postes de dépenses en personnel et chemins et voiries restent des montants prévisionnels susceptibles d'évoluer contrairement aux postes impôts et taxes, dotations de l'état et annuités d'emprunts qui sont fixés par l'état et les établissements bancaires.

Zoom - Budget Sanssac L'Eglise	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fond VERT : Recettes									
Fond ROUGE : Dépenses									
Impôts & Taxes	387	383	404	416	411	407	437	436	423
Dotation Etat	257	256	246	241	254	264	251	247	211
Charges de personnel	257	268	281	250	268	292	326	330	348
Chemins & Voirie	8	74	87	120	114	16	90	96	
Annuités emprunts	120	312	124	124	124	120	116	115	121

